

Des résidus de pesticides dans des vins labellisés

C'EST UN LOGO qui représente un vignoble baigné de soleil, entouré d'un bosquet d'arbres où virevolte un joli papillon. Sous cette image bucolique, on peut lire les trois lettres HVE pour « haute valeur environnementale ». Apposé sur certaines bouteilles de vin, ce label a sans doute été pensé pour rassurer les consommateurs désireux de boire un nectar respectueux de la biodiversité et de la santé. Sauf qu'à y regarder de plus près, les domaines

estampillés HVE sont loin d'être exempts de produits chimiques. L'association Alerte aux toxiques a jeté il y a quelques jours un pavé dans la cuve en faisant analyser 22 vins provenant de Bordeaux, de Champagne et du Languedoc et bénéficiant de ce label HVE.

« Elles contenaient toutes des résidus de perturbateurs endocriniens, affirme la porte-parole de l'association Valérie Murat. Et certaines contenaient des pesticides de synthèse

parmi les plus dangereux. » Au total, l'association a détecté la présence de vingt-huit substances actives dans les bouteilles ciblées. Notamment des traces de néonicotinoïdes, de substances neurotoxiques ou susceptibles de nuire aux fœtus. Parmi les vins analysés figurent des crus bourgeois et des grands crus classés de Bordeaux ! Mais le porte-parole du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB), Christophe Chateau, dénonce



une « escroquerie intellectuelle » : « Non seulement les pesticides évoqués sont homologués, mais on les retrouve dans les vins à l'état de microtraces, cent à mille fois inférieures aux seuils autorisés. C'est une info creuse uniquement destinée à salir les vins de Bordeaux. » Valérie Murat voit au contraire

dans ces résultats la preuve que le logo HVE n'est qu'un élément « de marketing qui sème la confusion » : « Les producteurs tentent de faire croire aux consommateurs à travers ce label qu'ils ont changé leurs pratiques et que la production de leur vin se rapproche du bio, mais on en est loin, très loin car

tous ces vins sont chargés en résidus de pesticides ».

Dans un communiqué, les laboratoires Dubernet, chargés de l'analyse des vins ciblés par l'association, tiennent à relativiser ces résultats. « Dénoncer un vin qui contient des teneurs inférieures à la LMR (*limite maximale de résidus*) du raisin de cuve et donc se trouve en situation de parfaite légalité, relève de procédés difficiles à défendre. Ce que nous savons, c'est que les teneurs en résidus dans les vins, quand nous en trouvons, sont très faibles, toujours très en dessous des LMR. » **F.M.**